



citrap-ne@citrap-ne.ch
www.citrap-ne.ch

Conseil communal de Boudry
Administration communale
Route des Addoz 68

2017 Boudry

Bevaix, le 23 janvier 2024

Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Depuis plusieurs mois, le parking de la Tuilière est pratiquement vide car sa durée de parcage a été drastiquement réduite à deux heures.

La CITraP suppose que cette limitation est destinée à empêcher les pendulaires de l'ouest du canton d'occuper les places du matin au soir, ce qu'elle comprend.

En revanche, la limite à deux heures empêche de prendre le tram pour se rendre en ville le temps de faire quelques courses, de se rendre à un rendez-vous médical, à une séance, ... Donc les usagers potentiels du tram prennent leur voiture pour aller en ville et augmentent d'autant la production de CO₂, ce qui est évidemment regrettable.

Comme vous le savez, le train CFF ne dessert les localités qu'à la cadence horaire, et le Car postal ne prend en charge les passagers à Boudry qu'à une arrivée sur deux du tram venant de la ville. De surcroît, lorsque les passagers sont chargés de courses, il leur est agréable de pouvoir reprendre leur voiture pour rentrer à leur domicile à l'ouest du canton.

C'est pourquoi, la CITraP vous serait reconnaissante de reconsidérer votre décision et d'allonger la durée de parcage au moins jusqu'à trois heures, voire quatre, ce qui laisse au moins deux heures et quart pour vaquer à ses occupations à Neuchâtel et n'encombre néanmoins pas le parking avec des voitures-ventouses.

En vous remerciant de votre prochaine réponse à sa requête, la CITraP vous adresse ses meilleurs vœux pour l'an 2024 et vous envoie ses cordiaux messages.

Nicole HUMBERT-DROZ, présidente